

COMMUNE de WASSERBOURG

<p align="center">PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014</p>
--

Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.

La séance a été ouverte à 20h00.

Etaient présents : MM. Jean-François KABUCZ et Jean-Camille BARB Adjoints, Mme Brigitte LUSTENBERGER, Mme Muriel KAUFMANN, M. Yann COTELETTE, M. Fabrice VALERIO, Mme Nathalie BETTER, M. Jean-Pierre BADER Conseillers.

Excusés : Mme Evelyne STOECKLE a donné procuration à M. Jean-François KABUCZ et M. Alain GANGLOFF a donné procuration à M. Gilbert RUHLMANN.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Mai 2014**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3. Site INFOGEO68 : Convention de partenariat avec le C.G. 68**
- 4. Recensement population 2015**
- 5. Indemnité de Conseil du Comptable Public**
- 6. Informations aux habitants : dépôt de pain et terrain de pétanque**
- 7. Prévisions travaux divers**
- 8. Comptes-rendus de réunions**
- 9. Téléphonie mobile**
- 10. Informations et communications diverses**

POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12/05/2014

Le procès-verbal de la séance du 12/05/2014 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

POINT 3 SITE INFOGEO 68 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE C.G. 68

Le Conseil Général du Haut-Rhin a mis en place en 2006 une plateforme InfoGeo68. Ce portail permet la consultation de l'ensemble des données cartographiques disponibles au C.G. pour tous les citoyens haut-rhinois. Le site a également pour objectif de diffuser des outils cartographiques en ligne et de promouvoir les échanges de données géographiques entre acteurs du Département.

Ces échanges sont basés sur la signature d'une convention qui permet de devenir partenaire InfoGeo 68. L'accès au site est sécurisé par des codes personnels.

En considération de la mission de Service public des collectivités territoriales et des autres ayants-droits autorisés, la mise à disposition, les échanges et les mises à jour des données cartographiques seront effectués à titre gratuit entre les partenaires.

Au vu des explications données par M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL par 11 voix pour

- **DECIDE** de signer la convention de partenariat pour l'accès au site InfoGeo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin avec le Département du Haut-Rhin sis au 100 avenue d'Alsace à COLMAR 68006 représenté par M. le Président du Conseil Général.

POINT 4 RECENSEMENT POPULATION 2015

La Commune de WASSERBOURG procédera à l'enquête de recensement de la population en 2015. La collecte se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10° et 2123-18 ;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

CONSIDERANT que le prochain recensement de la population dans la commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi que celle des agents coordonnateurs ;

ENTENDU l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

A l'unanimité par **11 voix pour**

- **de charger** le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser
- **de créer** un poste saisonnier d'agent(s) recenseur(s),
- **de désigner** Mme Marina SCHLUND coordonnateur communal d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- **de fixer la rémunération de(s) (l') agent(s) recenseur(s) comme suit :**
 - 5,10€ par formulaire « bordereau de district » rempli
 - 1,30€ brut par formulaire « bulletin individuel » rempli
 - 0,70€ brut par formulaire « feuille de logement » rempli
 - 18,00€ par séance de formation
- **de fixer** la rémunération de l'agent coordonnateur à un forfait de 300,00€ brut,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2015 au chapitre 012,
- **d'autoriser** le maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

POINT 5 INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

En raison du renouvellement de l'Assemblée, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le recours aux services de conseil du Comptable du Trésor et sur l'instauration de l'indemnité qui accompagne ces prestations.

VU l'article 97 de la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'octroi des indemnités de conseils aux receveurs des communes et de leurs établissements publics locaux

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL par 9 voix pour 2 voix contre

- **DECIDE DE SOLLICITER** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- **DECIDE D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100%
- **DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Pascal VINCENT, Trésorier de Munster depuis le 1^{er} Août 2006, soit :

*3°/°° sur les	7 622,45 premiers euros
*2°/°° sur les	22 867,35 euros suivants
*1,5°/°° sur les	30 489,80 euros suivants
*1°/°° sur les	60 679,61 euros suivants
*0,75°/°° sur les	106 714,31 euros suivants
*0,50°/°° sur les	152 499,02 euros suivants
*0,25°/°° sur les	228 673,53 euros suivants
*0,10°/°° sur toutes les sommes excédant	609 796,07 d'euros.

POINT 6 INFORMATIONS AUX HABITANTS : DEPOT DE PAIN ET TERRAIN DE PETANQUE

M. Jean-François KABUCZ 1^{er} adjoint a préparé deux circulaires :

* La première concerne un sondage auprès des habitants afin de connaître leur avis sur l'opportunité de la mise en place d'un dépôt de pain dans le village avec questionnaire à retourner à la mairie.

* La deuxième informe les habitants qu'un terrain de pétanque est à leur disposition et que les personnes désirant créer un club pouvaient se faire connaître à la Mairie.

Diffusion de ces deux informations à tous les habitants du village début Juillet 2014.

POINT 7 PREVISIONS TRAVAUX DIVERS

M. Jean-François KABUCZ 1^{er} Adjoint expose les prévisions en matière de travaux de voirie :

PROJETS :

* Réfection du caniveau rue de l'Eglise. Trois entreprises ont été contactées : MERCKLE, FRITSCH et WEHREY. Auparavant les murs (en mauvais état) des propriétaires devront être réparés.

* Changement des luminaires Eclairage public par tranches.

* Prévoir la réalisation d'un caniveau pour évacuation les eaux de pluie à la hauteur de la maison au 11, rue du Boenlesgrab

* Réfection du chemin du Hanspen (au-dessus de la propriété MERCKLE)

* Faire un courrier au Maire de ROUFFACH pour réfection du chemin du Boenlesgrab.

POINT 8 COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

ECOLE : M. Jean-Pierre BADER rapporte le contenu

- de la réunion du Conseil d'Ecole du Jeudi 19 Juin 2014

- de la réunion du Mardi 10 Juin 2014 concernant la révision de l'organisation des horaires scolaires 2014/2015.

Information importante : Effectifs en baisse, risque éventuel de fermeture de classes.

Enquête lancée par les délégués de parents d'élèves concernant les rythmes scolaires.

REUNION MAIRE/ADJOINTS : compte rendu de la réunion en date du 12 Juin 2014.

POINT 9 TELEPHONIE MOBILE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Jean-Louis CHRIST député du 02 juin dernier concernant le dossier de téléphonie mobile. Ce dossier n'ayant connu aucune évolution favorable depuis l'entrevue du 28 novembre 2013 en Préfecture, un nouveau contact avec le Secrétaire Général a été pris pour lui demander de « sécuriser » ce dossier sur le plan administratif et d'intervenir auprès de l'opérateur BOUYGUES dans le but de permettre l'installation de l'antenne relai.

Le dossier sera également transmis à Mme la Sénatrice, Catherine TROENDLE.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h30.

